



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 9 septembre 2021

Convocation à la séance du Conseil communal

MARDI 5 OCTOBRE 2021 à 19h30

à la grande salle de Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation des Conseillers n'ayant pas été assermentés lors de l'assermentation du 25 mai 2021
3. Approbation du PV de la séance d'assermentation du 25.05.2021
4. Approbation du PV de la séance du 23.06.2021
5. Communications du Bureau
6. Préavis N° 06/2021 : Autorisations générales pour la législature 2021-2026
7. Préavis N° 07/2021 : Arrêté d'imposition 2022
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers
11. Présentation de l'ARGDV

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance), soit par e-mail : secretaireconseil@montanaire.ch, soit par téléphone au Président au 079 377 80 69 ou à la Secrétaire au 079 768 89 08.

Veuillez noter que seules les convocations sont obligatoirement envoyées par courrier postal. Les annexes, dont les préavis municipaux, les rapports de commissions et les procès-verbaux sont disponibles et téléchargeables sur l'espace sécurisé du Conseil communal de Montanaire via le lien :

<https://montanaire.ch/administration/conseil-communal/>

Vous pourrez y accéder à l'aide du mot de passe confidentiel suivant :

Mot de passe : **ConseilMontanaire1410**

Pour les Conseillers souhaitant bénéficier d'une copie des préavis et procès-verbaux sous format papier, nous vous prions de bien vouloir en informer la Secrétaire.

Pour le Conseil communal

Le Président

Michel Gosteli



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont publiques. Au vu des consignes sanitaires, la transmission des coordonnées personnelles sera obligatoire afin d'accéder à l'espace réservé à cet effet.

L'aménagement de la grande salle de Thierrens sera respecté selon les recommandations d'hygiène et de distanciation sociale de l'OFSP. Merci de bien vouloir respecter les mesures mises en place.

Annexe : Règlement du Conseil communal de Montanaire.